

Comité spécial sur la réforme électorale

Présentation de Donald Scott, BAA, MAP
Victoria (C.-B.)

En ces temps où si peu de Canadiens votent (il est vrai que le taux de participation a connu une hausse significative en 2015 par rapport aux résultats lamentables des trois élections précédentes, mais ce taux reste historiquement faible), et où le taux de participation aux élections partielles en Alberta est tristement inférieur à 20 %, chutant jusqu'à un pathétique 13 % à Fort McMurray, force est de constater que nous avons un problème. Votre travail sur la réforme électorale est particulièrement important. Vous avez l'occasion de revoir notre système électoral de façon à ce que plus de gens aient le sentiment d'avoir voix au suffrage et que leur vote compte réellement. Prenez votre rôle au sérieux et oubliez les jeux partisans.

Si vous habitez dans les régions rurales de l'Ouest canadien et que vous n'êtes pas un sympathisant conservateur, vos chances d'être entendu par voie de scrutin sont bien minces. Les candidats y sont d'ailleurs souvent élus avec l'appui d'à peine 25 % des électeurs admissibles. Cela ne signifie pas que la population y est politiquement monolithique, mais sous l'angle de la représentation au Parlement, c'est tout comme.

On pourrait dire la même chose de ceux et celles qui n'appuyaient pas les libéraux au Québec dans les années 1960 et 1970, ou dans les provinces de l'Atlantique en 2015.

Cette situation est tout à fait inadmissible. Aidez-nous à la corriger en recommandant un système électoral qui reflète mieux les choix des Canadiens.

Nous prions les membres libéraux du comité de ne pas céder à l'attrait d'un scrutin préférentiel avantageant leur parti de façon démesurée au détriment de la démocratie. Cela ne ferait qu'invalider l'exercice en cours et réduire encore plus les taux de participation dans les élections à venir, car le processus serait alors perçu à juste titre comme étant manipulé.

Le dépouillement du scrutin dans certains systèmes de RP – une alternative canadienne

J'ai lu quelques ouvrages sur la réforme électorale et je me suis renseigné sur différents systèmes lors de voyages dans d'autres pays, notamment en Finlande, en Suède, en Nouvelle-Zélande, en Turquie, en Allemagne et en France.

Une chose que je n'ai jamais vraiment comprise, c'est la raison pour laquelle dans les systèmes de scrutin préférentiel ou alternatif et dans certains systèmes de RP (p. ex. d'Hondt), l'attribution des seconds choix se fait à partir du ou des candidats qui ont reçu le moins de votes. Pourquoi, je vous le demande, les seconds choix des partisans des candidats communistes, libertariens ou de l'héritage chrétien devraient-ils avoir préséance sur ceux des partisans de tous les autres candidats?

En traversant le pays à bord d'un train de VIA Rail il y a quelques années, j'ai demandé aux Australiens que je croisais comment les bulletins de vote étaient comptés dans le cadre de leurs élections sénatoriales. Aucun d'eux n'a été en mesure de me répondre, pas même un professeur de mathématiques!

Je me suis penché sur un système de dépouillement du scrutin beaucoup plus simple dans lequel les choix de tous les électeurs bénéficieraient d'un traitement égal. Un système canadien, pour ainsi dire.

Imaginez un mode de scrutin préférentiel dans lequel chaque bulletin de vote aurait une valeur pondérée, soit 1,0 vote/point pour le 1^{er} choix, 0,65 vote/point pour le 2^e choix, et 0,35 vote/point pour le 3^e choix. Une fois tous les choix consignés (une simple feuille de calcul ferait l'affaire), il suffirait de comparer le total des points obtenus par chaque candidat pour désigner le ou les vainqueurs.

Si un électeur renonçait à son 2^e ou à son 3^e choix, aucun point ne serait attribué au-delà de son 1^{er} choix. Les points attribués au 2^e ou au 3^e choix ne pourraient PAS être ajoutés à ceux du 1^{er} choix, car cela aurait pour effet d'exagérer indûment les appuis à certains candidats – plus encore que dans le SMUT. Les partis politiques ne manqueraient pas de chercher à en tirer parti en invitant leurs partisans à faire de leur candidat leur 1^{er}, leur 2^e et leur 3^e choix.

Les pondérations attribuées aux 2^e et 3^e choix devraient en outre être suffisamment élevées pour permettre à un candidat d'être élu sans avoir reçu le plus de votes de 1^{er} rang. Cela, afin de réduire la partisanerie et d'empêcher que certains candidats se voient négligés sous prétexte qu'ils ont peu de chances de recueillir suffisamment de votes de 2^e et 3^e choix pour être élus. Il s'agit ici de donner le pouvoir aux citoyens de choisir leurs représentants. Les candidats devraient en effet rallier un plus large éventail de sympathisants pour obtenir un siège. Il se pourrait ainsi qu'un 1^{er} choix ne soit pas élu, et que la victoire revienne plutôt à un candidat de 2^e ou de 3^e choix, renforçant le sentiment chez l'électeur que son vote compte vraiment!

À mon avis, ce système pourrait aussi bien être utilisé dans les grandes circonscriptions rurales et nordiques où un seul candidat est élu que dans les circonscriptions urbaines multisièges où plus d'une personne est élue.

Il ne garantirait pas la proportionnalité absolue, mais il donnerait aux citoyens plus de poids quant au choix des élus dans leur circonscription.

RP

Tout bien considéré, j'estime qu'un mode de scrutin proportionnel mixte semblable à celui de l'Allemagne ou de la Nouvelle-Zélande refléterait vraisemblablement mieux les choix des électeurs.

Les électeurs en milieu aussi bien urbain que rural auraient toujours la possibilité de voter pour le candidat de leur choix en tant que représentant de leur premier choix de parti.

Même si je préfère une liste ouverte permettant à l'électeur de désigner le candidat de son choix, je dois aussi admettre que le grand public accorde beaucoup moins d'importance au candidat qu'au parti. J'ai en effet consulté plusieurs analyses qui démontrent que les électeurs canadiens votent d'abord et avant tout pour un parti plutôt que pour un candidat. Je me souviens d'un sondage IPSOS¹ révélant que 51 % des électeurs avaient l'intention de voter en fonction d'un programme de parti, 33 % en fonction d'un chef de parti, et 16 % en fonction de leur candidat local. En tant qu'ancien député, je dois dire qu'aucun candidat n'aime l'admettre, mais la vérité est parfois difficile à avaler.

Je me rappelle même avoir lu ailleurs que jusqu'à 70 % des intentions de vote reposaient sur le parti (je ne me souviens malheureusement pas où exactement, mais ce pourrait être dans *Dominance and Decline*).

Au cours d'un voyage en Finlande en 1983, j'ai appris, en interrogeant les gens, qu'il y avait là des circonscriptions plurinominales dans lesquelles les citoyens votaient pour les candidats à proprement parler. Lors du dépouillement du scrutin, chaque candidat choisi obtenait un vote et son parti de même. Les sièges étaient ensuite répartis au prorata des voix recueillies par chaque parti, et les candidats élus de chaque parti étaient ceux qui avaient obtenu le plus de votes. Ainsi, si cinq candidats conservateurs l'emportaient sur leurs adversaires et que le parti conservateur recueillait 20 % des suffrages, le candidat conservateur ayant obtenu le plus de votes était déclaré élu. De même, si le parti social-démocrate recueillait 40 % des suffrages, les deux candidats du parti ayant obtenu le plus de votes étaient déclarés élus. Un système passablement simple et facile à comprendre pour la population.

Le vote électronique

Non. Même si nos machines à voter étaient contrôlées par Élections Canada, et non par une entreprise privée comme aux É.-U., où le logiciel est contrôlé par l'entreprise plutôt que par un organisme électoral et où de nombreuses irrégularités sont survenues, je n'aime pas l'idée d'utiliser une technologie autre qu'un simple tableur conçu par Élections Canada pour aider les fonctionnaires électoraux à comptabiliser manuellement les votes. Je suis également assez vieux jeu pour penser que faire la queue devant un isoloir témoigne visuellement de l'exercice de son obligation civile. La taille des bureaux de vote devrait en outre permettre d'éviter des retards indus, et des mesures pourraient être prises pour accélérer le traitement du scrutin.

¹ <http://globalnews.ca/news/2209685/voters-influenced-by-party-stance-not-leaders-or-candidates-ipsos-poll/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

La C.-B. utilise des machines à voter lors des élections municipales, mais bien qu'elles puissent compter les votes, ces machines ne permettent pas de savoir combien de personnes ont exercé leur droit de vote à l'égard de différentes élections visées par un même bulletin de vote. Les élections municipales et scolaires sont concurrentes, mais les machines ne permettent pas de dénombrer les votes attribuables à l'une ou à l'autre. Aucun audit adéquat n'est donc possible.

Je préconise aussi un retour en arrière en rétablissant le processus de recensement de porte-à-porte. C'était une excellente façon d'informer les gens sur la tenue d'une élection et de leur faire savoir qu'ils étaient dûment inscrits et qu'ils avaient le droit de voter. Le nombre de personnes qui exercent leur droit de vote a chuté depuis l'adoption du registre permanent des électeurs et l'abandon du recensement de porte-à-porte.

L'âge légal pour voter devrait être abaissé à 16 ans.

Lorsqu'une personne commence à voter, il est très probable qu'elle continuera de le faire toute sa vie. Une personne qui s'abstient de voter dès qu'elle en a l'âge risque fort de ne jamais plus voter.

Le fait de pouvoir voter dès l'âge de 16 ans favoriserait les conversations à saveur électorale à l'école et à la maison. J'ai l'expérience d'enfants qui, après avoir entendu des candidats à l'école, retournent à la maison et influencent le choix de leurs parents. Comme peu de parents ont l'occasion d'entendre les candidats s'exprimer et défendre leurs positions, les enfants connaissent souvent mieux les candidats que la plupart des parents.

Je suis donc tout à fait pour le vote à 16 ans.

Le vote obligatoire

Je ne suis pas sûr de la nécessité de rendre le vote obligatoire. De nombreux pays le font, mais je ne crois pas que le taux de participation en soit plus influencé que par le mode de scrutin. De modestes sanctions difficiles à appliquer n'ont pas vraiment d'effet dissuasif. J'ai entendu dire que les données australiennes en matière de participation étaient gonflées en partie dû au fait que les gens qui ne votent pas ne s'inscrivent pas.

Je ne suis pas non plus convaincu qu'une personne n'ayant aucun intérêt pour les élections ni la moindre connaissance des candidats ou de ce qu'ils représentent apporte quelque chose au processus en allant voter, d'ailleurs souvent pour annuler son vote.